

DEC220836DR13

Décision portant nomination de Mme Zakia MORICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18 / 12 / 2020 nommant M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004.

Considérant que Mme Zakia MORICHAUD a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS à Montpellier du 20/05/2008 au 26/06/2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Zakia MORICHAUD, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée IRIM à compter du 01 / 01 / 2022.

Mme Zakia MORICHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Zakia MORICHAUD, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09/02/2022

Le directeur de l'unité
Jean-Michel MESNARD

Visa du délégué régional du CNRS
Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

